Résolution présentée par la délégation du Vietnam

Thème — Les conflits et la sécurité internationale

Concerne — Garantie de la sécurité des flux commerciaux dans les détroits d'intérêt international

L'Assemblée Générale,

Constatant — un nombre important de conflits directs et indirects à l'échelle internationale causés par les tensions autour de nombreux détroits ayant instauré des péages informels, comme celui d'Ormuz où des milliers de personnes meurent pour son contrôle ou la mer de Chine dont les tensions atteignent leur paroxysme.

Rappelant — que les conflits liés au contrôle des détroits violent le droit international et indignent quotidiennement la communauté internationale ainsi que les peuples libres et pacifiques du monde entier.

Inquiétée — par l'augmentation drastique du prix des hydrocarbures comme le gaz naturel et le pétrole.

Dévastée — par le fait que les États et les entreprises subissent des pertes financières énormes comme l'illustre le prix du baril de Brent qui a bondi à plus de 115 $ entraînant une hausse immédiate de plus de 60 % des coûts énergétiques pour les usines ainsi que pour les transports routiers, qu'ils soient professionnels ou bien même privés.

Horrifiée — par la situation du secteur aérien qui a également subi à lui seul 15 milliards de dollars de pertes en raison du quasi-doublement du prix du kérosène et de l'annulation de milliers de vols ainsi que par les multinationales industrielles, qui voient leurs marges s'effondrer : à titre d'exemple, la hausse des coûts de l'énergie a coûté 4,3 milliards de dollars à Toyota et près de 1 milliard de dollars à Procter & Gamble.

Soulignant — une baisse dramatique du tourisme dans des régions telles que l'Asie de l'Est et le Moyen-Orient causée par les tensions dues à la volonté de contrôler les régions à fort intérêt stratégique et commercial.

Décide

- d'internationaliser le contrôle de tous les détroits de commerce majeurs et de les soumettre à un contrôle unique d'une force armée internationale gérée par l'ONU ayant pour but le maintien de la paix.
- de prélever une taxe à hauteur de 0,075% de la valeur totale des marchandises transportées par les navires souhaitant traverser lesdits détroits.
- de redistribuer les montants prélevés pour le financement du déploiement et du maintien des forces armées de l'ONU. Le maintien des installations utilisera une partie des bénéfices; le reste sera alloué à un fonds de compensation partagé de façon proportionnelle entre États dont les droits maritimes seraient affectés. Cette compensation prendra fin cent ans après la réquisition du détroit.

Le texte français fait foi.